OSADOC

Orchestre Symphonique Amateur D'OCcitanie

OSADOC
Siège Social : Mairie de Grabels,
1, place Jean JAURES
34790 GRABELS
Mail : osadoc@free.fr
Tel : 06.12.04.32.07 ou 06.72.67.24.75

Séjour du 19 au 24 avril 2021



Au Village Vacances « Le Lazaret »
(Commune de Sète, Hérault)

Projet Pédagogique 2021

Table des matières

I.	Rappel du contexte général	Page 3
II.	Objectifs généraux et opérationnels	Page 6
III.	La politique du choix, pédagogie mise en œuvre par l'équipe d'animation	Page 10
IV.	Principales caractéristiques du séjour	Page 12
V.	Formation et évaluation	Page 15
VI.	Contacts importants	Page 18
Conclusion		Page 20
Annexes		Page 21



Ce projet pédagogique peut être amené à évoluer en fonction du contexte et des protocoles sanitaires.

Adresse du siège social : **Mairie de Grabels**, sise **1, place Jean JAURES 34790 GRABELS** www.osadoc.com

OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 - Contact : osadoc@free.fr - Président : Daniel BOULANGER - Tel : 06.12.04.32.07



I. Rappel du contexte général

L'association OSADOC (Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie) est la nouvelle forme prise par l'ex-ODAH (Orchestre Départemental Amateur de l'Hérault), initié et géré de 2005 à 2014 par Hérault Musique Danse. Les politiques d'aides culturelles ayant changé, les musiciens de l'orchestre ont choisi de relever le défi pour poursuivre l'aventure musicale et ont créé cette nouvelle association, permettant à l'initiative de continuer à exister, en toute autonomie.

OSADOC a pour mission de favoriser l'éducation musicale orchestrale et la pratique de la musique symphonique par des musiciens amateurs, encadrées par des professionnels, à travers l'organisation et la mise en œuvre de stages, de répétitions et de concerts.

La principale ambition de l'association est de permettre aux musiciens qu'elle accueille de se faire plaisir, en jouant de la musique en orchestre symphonique, pour donner du plaisir au plus large auditoire, venu les écouter en concert.

L'orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie participe donc à la **démocratisation de l'accès à la pratique musicale** en amateur et à la création de liens entre amateurs et professionnels.

L'OSADOC a pour ambition de permettre aux instrumentistes amateurs de l'Hérault de jouer au sein d'un orchestre de qualité en leur offrant un encadrement professionnel, et de développer ainsi leurs compétences musicales et leur sensibilité, tout en mettant en avant des compositeurs régionaux contemporains, par la commande d'œuvres originales. L'OSADOC apparaît comme un espace d'échanges musicaux avec une vraie exigence artistique où se côtoient plusieurs générations. L'année 2021 est la 13ème édition de l'orchestre avec un effectif symphonique, mais aussi la 17ème édition depuis la création de l'ODAH.

La particularité de l'ensemble tient dans son fonctionnement : pendant une semaine, du 19 au 24 avril 2021, les membres se retrouvent « en immersion » pour travailler le programme de l'année. Deux répétitions préalables permettent aux musiciens de se rencontrer en amont du séjour. En fin de séjour, plusieurs concerts sont donnés gratuitement à travers le département, notamment sur des communes rurales, où l'orchestre participe à une offre culturelle de qualité et promeut la cohésion sociale, **notamment en direction d'un public jeune**.

A. Programme musical

Pour 2021, le programme sera basé sur les musiques de film, la musique classique, le jazz et intégrera également une composition de Luc MARTY, commandée et composée spécialement pour l'orchestre en 2015.

- *Pomp and Circumstance March* (Sir E. Elgar)
- *Grande Sarabande* (F. Haendel)
- *Poursuite* (L. Marty)
- *Deux chansons de l'artiste Amrie* (Arr L. Giroud)
- *Attrape-moi si tu peux* (J. Williams Arr R. Baudry)
- *Latin fever* (N. Tailor)

Ce programme, qui se veut tout autant exigeant qu'éclectique, a été élaboré par le chef d'orchestre, **après concertation avec l'ensemble des musiciens de l'orchestre, jeunes et moins jeunes,** à la fin du dernier séjour de l'OSADOC, réalisé en avril 2019.
Il est susceptible d'être aménagé en fonction des exigences sanitaires, en lien avec l'épidémie de Covid.

B. Constitution de l'orchestre

Le tableau ci-dessous met en perspective la composition et la réalité de l'orchestre au moment des concerts (enfants + adultes). L'orchestre est dirigé par un chef d'orchestre.

Instruments pratiqués	Effectif musiciens (et animateurs musiciens)	Effectif professeurs (chefs de pupitres)
Violon 1, violon 2	19	1
Alto	5	1
Violoncelle, contrebasse	6	1
Flûte, clarinette, hautbois, basson	9	1
Saxophone, cor, trompette, trombone, tuba	11	1
Percussions	4	1
Piano/harpe	1	
	55	**6**

C. Planning général du SÉJOUR OSADOC - Site du Lazaret - Sète - Du 19 au 24 avril 2021 :

Jour	19-avr	20-avr	21-avr	22-avr	23-avr	24-avr	**Autres concerts** 25-avr 30-avr 01-mai 02-mai
8h-9h	Arrivée des musiciens à 8h45	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Grasse matinée	
9h-9h30	**Accueil et présentation de l'OSADOC et de l'équipe d'animateurs**	Mise en train / Inclusion / Réveil corporel	Mise en train / Inclusion / Réveil corporel	Mise en train / Inclusion / Réveil corporel	Mise en train / Inclusion / Réveil corporel		
9h30-10h30	Travail en pupitre	Travail en pupitre	Travail en pupitre	Tutti	Tutti	9h30 : Libération des chambres	
10h30-11h	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	10h - 12h30 Brunch	
11h-12h	Travail en pupitre	Travail en pupitre	Travail en pupitre	Tutti	Tutti		
12h-12h30	Répartition dans les chambres						
12h30-14h	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Derniers rangements	
14h-16h	Tutti	Tutti	Animation / Temps Libre	Tutti	Départ du bus à 14h	Départ du bus à 14h	*Arrivée des musiciens*
16h-16h30				Raccord	Arrivée puis raccord	Arrivée puis raccord	Raccord
16h30-17h	Pause	Pause					
17h-18h	Tutti	Tutti		Pause	Pause	Pause	Pause
18h-19h				**Générale ~~en public~~**	**Concert n°1**	**Concert n°2**	**Concerts n°3, 4, 5 & 6.**
19h-19h30	Pause	Pause	Pause				
19h30-20h	Dîner	Dîner	Dîner	Diner	Rangement matériel et apéritif	Rangement matériel	Rangement matériel
20h-20h30					20h : Retour du bus	Apéritif	Apéritif
20h30-22h30/23h	Animation	Animation	20h30 : Filage	Animation	21h Dîner 22h Animation	**Fin du séjour - retour en famille**	*Retour en famille*

Ce programme peut être amené à évoluer en fonction du contexte et des protocoles sanitaires.

⚠ Afin de permettre une bonne organisation et de ne pas perturber le fonctionnement du séjour, nous devons impérativement respecter les horaires prévus dans l'organisation.

Un.e animateur.trice se chargera de l'encadrement du petit déjeuner chaque matin (roulement quotidien).

Les couchers s'effectueront de manière échelonnée, selon l'âge des pré-ados/ados : 22h30 pour le groupe des 11-15 ans et 23h pour celui des 16-17 ans.

En cas d'urgence (déclanchement de l'alarme, problème de sécurité), merci de prévenir le directeur du séjour au : 06.52.07.54.92 (hébergé en chambre Flamants 127).

D. Répartition des chambres par âge et sexe :

Document tenu à la disposition des autorités de contrôle faisant apparaitre des informations à caractères privés, qui ne peuvent faire l'objet d'une diffusion publique.

II. Objectifs généraux et opérationnels

A. Préambule

La volonté de l'équipe d'animation, à travers toutes les activités proposées, est de promouvoir les valeurs de **citoyenneté**, de **responsabilité**, de **convivialité**, de **solidarité** et de **liberté**. Chaque personne est unique et les loisirs sont des moments privilégiés permettant aux individus de se construire.

Le séjour de l'OSADOC aide à **l'expression** et à **l'épanouissement** des individus, grâce à des principes comme :

- La liberté de penser et de s'exprimer au sein d'un groupe ;
- La possibilité d'agir et de choisir ;
- L'exercice de curiosité artistique ;
- Le fait de construire en collaboratif ;
- L'apprentissage de nouvelles connaissances culturelles et musicales.

En ce sens, les enfants et adolescents accueillis doivent donc se trouver en situation d'exprimer, d'imaginer, de réaliser et d'innover. L'équipe d'animation provoque ces initiatives notamment par le jeu et **l'animation devient alors une véritable incitation à l'attitude d'ouverture**.

Dans le cadre des objectifs d'éducation populaire, l'OSADOC participe modestement - compte tenu de la faible durée du séjour « en immersion » au Lazaret - à aider les jeunes accueillis à devenir des Hommes plus confiants en eux au quotidien, plus conscients de leurs responsabilités envers eux-mêmes et envers les autres, responsables de leur choix de vie, capables d'exprimer leurs talents personnels au sein d'un groupe, dans le respect des autres.

L'équipe d'animation a ainsi la volonté :

- De cultiver l'harmonie au sein du groupe et le plaisir de réaliser quelque chose de positif ensemble et d'en savourer le souvenir ;
- De favoriser la créativité de tous, les démarches d'expression musicale et artistique, sous toutes les formes possibles.

Le séjour de l'OSADOC est donc le lieu privilégié où l'expression individuelle s'épanouit et participe à l'enrichissement collectif.

Les vacances sont des moments privilégiés et tant attendus, où l'enfant va changer de milieu, se changer les idées, se dépenser, se reposer et se faire plaisir. Chacun peut y évoluer en fonction de ses choix, de ses besoins, de son autonomie, de ses désirs et ainsi être véritablement acteur de ses vacances.

C'est vivre ensemble un moment agréable et inoubliable, animé par l'écoute, le respect et la bonne humeur.

La finalisation de notre projet pédagogique est construite à partir des finalités du projet éducatif de l'association.

Tout au long du séjour, nous travaillerons sur des objectifs précis, définis en cohérence avec le projet éducatif, le public accueilli, l'équipe pédagogique/éducative de professeurs chefs de pupitres, l'équipe d'animation et le lieu du séjour.

Deux objectifs généraux :

- Amener l'enfant à développer ses connaissances et compétences musicales « en collaboratif ».
- Apprendre à vivre et à construire ensemble en gagnant en autonomie et en devenant plus responsable.

Code couleur :

En marron, les objectifs opérationnels.

En noir, les moyens concrets, servant à la mise en œuvre de chacun des objectifs.

B. Amener l'enfant à développer ses connaissances et compétences musicales « en collaboratif »

→ Permettre à l'enfant de pratiquer son instrument en petits et grands groupes intergénérationnels

Alternance de temps de répétitions par pupitre (violon // alto // violoncelle, contrebasse // saxophone, trompette, cor, trombone, tuba // flûte, clarinette, hautbois, basson // percussions) et en tutti, avec tous les musiciens de l'orchestre symphonique.

Temps informels d'improvisations et/ou de composition entre musiciens.

Réveil corporel et rythmique ou « inclusion » ou « mise en train » chantée ou dansée, en groupe, chaque matin.

Animations de l'équipe invitant à l'utilisation des instruments de musique.

→ Permettre à l'enfant de progresser dans la pratique de son instrument

Répertoire de l'orchestre mettant à l'honneur les musiques de film, le répertoire classique, le jazz et les compositeurs contemporains régionaux.

Répétitions par pupitre encadrées par des musiciens professionnels, diplômés et enseignants dans les conservatoires et écoles de musique du département.

Rencontres et échanges réguliers avec des compositeurs régionaux qui ont écrit des pièces musicales spécialement pour l'orchestre OSADOC, dans le cadre de commandes (Luc MARTY, Antoine MIANNAY, Michel MARRE,…).

Animations ludiques et musicales de l'équipe d'animation, permettant à l'enfant d'élargir sa culture musicale.

Intégration de nouveaux instruments de musique, issus du champ des musiques actuelles ou traditionnelles (que l'on n'a pas forcément l'habitude de voir souvent au sein d'un orchestre symphonique) et ouverture vers d'autres styles de musique, lors de séances d'improvisations musicales informelles (« Osarock », « Banda de l'Osadoc »)…

→ Permettre à l'enfant de valoriser ses compétences musicales, sur le devant de la scène

Répétition générale ~~en public~~ le jeudi 22 avril, **en présence des autres groupes de jeunes accueillis sur le site du Lazaret.**

Organisation de six concerts à la suite du séjour : l'OSADOC se produira en concert les vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 avril 2021 ainsi que les vendredi 30 avril, samedi 1er et dimanche 02 mai 2021, **notamment en direction d'un public jeune**.

Possibilité de se produire en petite formation (musique de chambre) dans les maisons de retraite des six communes accueillant les concerts. **Choix des œuvres interprétées laissé à la discrétion des jeunes et organisation des séances de répétitions, composition ou improvisation musicale par les jeunes eux-mêmes, afin de préparer activement ces représentations.**

C. Apprendre à vivre et à construire ensemble en gagnant en autonomie et en devenant plus responsable.

Epanouissement / socialisation / apprentissage de la citoyenneté : Il est proposé aux jeunes de **découvrir la vie en collectivité dans un environnement nouveau**, en dehors du cadre scolaire et familial. L'équipe d'animation s'attachera donc à être à l'écoute des jeunes, à faciliter la découverte par l'enfant de sa personnalité et l'encouragera à s'exprimer et à prendre des initiatives pour le bon déroulement de son séjour.

→ Permettre aux enfants de s'entraider entre eux

Lors de la vie quotidienne, s'entraider et se partager les différents services (rangement des chambres, repas, régulation de la vie collective) et dans les différentes activités (jeux coopératifs favorisant l'esprit d'équipe, rangement du matériel)…

→ Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'écouter l'avis des autres

Mise en place de temps privilégiés d'échanges, où l'enfant pourra s'exprimer personnellement sur son séjour. En cas de conflits, mettre en place des temps de discussion dans le groupe afin que chacun puisse dire à l'autre, de manière constructive, ses points positifs et ses points d'améliorations.

Avoir plus d'animateurs BAFA sur la structure par rapport à la législation en vigueur.

Les animateurs devront particulièrement veiller à la qualité des échanges et de l'écoute.

→ Permettre à l'enfant de choisir ses animations

Chaque jour, les enfants devront choisir quels jeux ils souhaitent faire en veillée (**politique du choix**).

Plusieurs possibilités seront également proposées par l'équipe (systématiquement accompagné d'un animateur pour les mineurs) lors du temps libre du mercredi 21 avril après-midi où les jeunes choisiront entre : jeux sportifs sur la plage // temps libre dans le centre-ville de Sète // visites du Centre Régional d'Art Contemporain de Sète ou/et du Musée International des Arts Modernes // toutes autres propositions émises **par les jeunes eux-mêmes**…

Le choix prône comme valeurs le libre arbitre, le respect du rythme de chacun, la construction de sa personnalité, la confiance.

Ainsi, **la méthode s'axe sur des activités dites « à la carte »**, proposées sur certains temps par l'équipe d'animation, les jeunes choisissant l'activité qu'ils souhaitent faire en fonction de leurs envies. L'accent est mis sur la relation de confiance entre les jeunes et l'équipe d'animation qui s'adaptera au(x) choix de l'enfant.

→ Permettre à l'enfant de prendre part activement à la vie de son séjour

Temps de bilans quotidiens (**sous forme de « forum »**) où l'enfant peut exprimer librement (en grand groupe ou en petit groupe) son avis.

Les retours des enfants lors des bilans doivent être entendus par les animateurs et seront fait remontés chaque jour en réunion d'équipe. Leur prise en compte dans la poursuite du séjour permettra de l'améliorer, en l'adaptant plus spécifiquement au groupe d'enfants inscrits sur le séjour.

Possibilité pour l'enfant d'intervenir lors des concerts pour présenter au public les morceaux joués par l'orchestre (**préparation de petits sketchs et interludes humoristiques**).

En concertation avec le chef d'orchestre, **possibilité pour les enfants de participer au choix des œuvres qui seront interprétées dans le programme OSADOC de l'année suivante** (OSADOC 2022).

→ Permettre à l'enfant d'être responsable de ses actes, de ses affaires personnelles et de son hygiène (corporelle, alimentaire, …)

Chaque enfant est responsable du rangement de sa propre chambre, de son lit et de son placard. Il convient à chacun de ne pas détériorer les locaux et le matériel.

→ Permettre aux mineurs de partager un temps libre encadré et sécurisé

Lors du temps libre du mercredi 21 avril, les enfants peuvent, s'ils le désirent, se balader dans le centre-ville de Sète en petits groupes (grands avec petits), forcément en présence de plusieurs animateurs.

III. La politique du choix, pédagogie mise en œuvre par l'équipe d'animation

A. Une démarche à double entrée

L'équipe d'animation entend :

- Favoriser l'appréhension de parcours individualisés au sein d'une démarche collective ;
- Rendre tous les jeunes qui participent au projet musical d'OSADOC acteurs de leur séjour.

Cela implique que leur soit offerte la possibilité de décider de la nature des activités qui les concernent.

La faculté de choisir (en se donnant les moyens d'un choix pertinent par une information claire et complète) est donc consubstantielle à l'organisation des séjours musicaux de l'OSADOC.

B. Le choix

Sont proposés aux jeunes des possibles différents qui les conduisent à choisir :

- L'activité qu'ils réaliseront collectivement – ou en petits groupes – chaque soir en veillée, ainsi que lors du temps libre du mercredi 21 avril après-midi ;
- L'organisation qui leur semblera la plus optimale - et qu'ils expérimenteront - pour mettre en œuvre les différents services de la vie quotidienne.

Ils développent alors leur capacité démocratique et leur faculté d'émettre un jugement. Le choix n'a de limites que celles qu'imposent le respect de la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs, les impossibilités techniques et financières et les engagements pris avec les familles. Ces contraintes constituent une étape primordiale dans l'apprentissage de la citoyenneté.

Il appartient alors à l'équipe d'animation de pointer, dans ses différents projets d'activités, les clefs d'entrée qui favoriseront l'émergence du choix.

C. Être force de proposition

L'association encourage les jeunes à porter leurs projets et à être force de proposition dans la réalisation du programme d'animation et l'organisation de la vie quotidienne de chaque séjour. Il appartient aux membres de l'équipe d'animation d'annexer à leurs projets d'activités les outils qu'ils entendent mettre en œuvre pour accompagner les projets des jeunes.

À cet égard, le recensement des projets et leur diffusion au moyen d'un **planning mural** est un moyen approprié, **dès lors qu'il garde son caractère évolutif**. De même, la nécessaire démarche collaborative est réputée acquise par l'organisation d'un **« forum »** qui permet de donner à une initiative individuelle une dimension collective.

Une **« boîte à idées »** ou une intervention du **« crieur public »** peut également être proposée afin de diversifier les outils favorisant l'expression (écrite ou orale) des envies, avis et propositions des jeunes.

D. Une culture de l'engagement, au profit d'une responsabilité partagée

L'association encourage l'équipe d'animation à confier l'élaboration du programme d'activités aux participants eux-mêmes. Dès lors, choix et auto-gestion se conjuguent pour établir la responsabilité des acteurs. La responsabilité partagée se manifeste également dans la capacité des jeunes à s'engager et s'investir dans les diverses étapes de la vie quotidienne de leur séjour.

Cette conception s'écarte d'une démarche consumériste qui lierait une pratique et l'obligation d'un résultat. Cette conception légitime les carences pouvant apparaître entre programmes annoncés et réalisés ; elle scelle l'abandon d'un item préétabli **au bénéfice de la réalisation d'une ambition créative des participants**. Donner libre cours à la créativité peut emporter du non abouti, étape nécessaire au développement, à la réflexion et au mûrissement du projet d'un jeune en construction.

IV. Principales caractéristiques du séjour

A. Le centre d'hébergement

Nous serons hébergés du 19 au 24 avril 2021 au Village Vacances « Le Lazaret », situé sur la commune de Sète (département de l'Hérault, région Occitanie). Ce centre offre sur un même site : l'hébergement (par chambre de 2, 3 ou 4 lits), la restauration et les locaux d'activités et de répétitions, le tout dans un cadre très agréable (parc boisé de 3 hectares, équipements sportifs et accès à la plage).



Le Lazaret à Sète



Le centre, habilité pour l'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs et agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), met à notre disposition :

- Une grande salle pour les répétitions en tutti et les animations ;
- Cinq espaces intérieurs et extérieurs pour les répétitions par pupitre ;
- Un réfectoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de personne en situation de handicap et sont régulièrement mis aux normes, concernant la réglementation en vigueur en termes d'hygiène et de sécurité. Les règles de sécurité seront mises à disposition des musiciens et affichées dans la salle principale de répétition. Les contrôles sanitaires (eau, circuit d'eau chaude) sont effectués annuellement par l'association du Lazaret. La prévention des risques sanitaires des aliments se fera au moyen de la méthode HACCP.

Les consignes à respecter en cas d'incendie et le point de rassemblement seront exposés au début du séjour. Un exercice d'évacuation des locaux sera organisé par le directeur.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), est un organe institutionnel et décisionnel. De la déclaration du séjour à une éventuelle inspection, nous évoluerons sous la législation en vigueur. En effet, il implique de déclarer à la DDCSPP tous les séjours organisés. La déclaration est faite deux mois avant le début des séjours et une fiche complémentaire (déclaration du personnel) huit jours avant.

B. Le public accueilli

Cette année, 55 musiciens, **dont 35 mineurs âgés de 11 à 17 ans et 10 jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans**, sont d'ores et déjà inscrits au sein de ce **projet intergénérationnel d'éducation musicale en orchestre symphonique**. Projet dont le cœur de recrutement s'opère sur un très grand nombre de conservatoires et d'écoles de musique, répartis à travers tout le département de l'Hérault.

Les mineurs seront répartis en deux tranches d'âge : 11 à 15 ans et 16 à 17 ans. Chaque groupe sera encadré par un(e) animateur(trice) dédié.

L'assistant sanitaire sera attentif aux fiches sanitaires de chaque enfant accueillis (voir fiche sanitaire de liaison en annexe).

C. Les moyens humains, financiers et matériels

♬ *Les moyens Humains*

Nous serons le moteur et le principal facteur de la réussite du séjour. Nous nous devons d'accorder le plus grand respect aux règles de fonctionnement commun mises en place, mais aussi à toutes les personnes présentes et à l'environnement dans lequel nous évoluerons.

La direction artistique est assurée par Lionel GIROUD, chef d'orchestre titulaire des Diplômes d'État de direction d'ensemble à vents et de professeur de cor, professeur au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Béziers, ainsi qu'au CRR de Montpellier et référent Demos 2020/2021.

Les chefs de pupitres sont tous professeurs en conservatoire ou en école de musique :

- ***Violon :*** Eugénie LOISON, Professeure à l'école de musique intercommunale de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à Gignac.
- ***Alto :*** Blandine MOREAU, Professeure au Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Narbonne.
- ***Violoncelle, contrebasse :*** Marie GISCLARD, Professeure au sein de 4 écoles de musique du Territoire de la Métropole Montpellier Méditerranée : Castries, Pignan, St-Gély-du-Fesc et Grabels.
- ***Saxophone, trompette, cor, trombone :*** Benjamin BLANCHIN, Corniste à la musique des équipages de la flotte de Toulon. Il est également professeur de Cor à l'espace musical de Rousset (13).
- ***Flûte, clarinette, hautbois, basson :*** Serge ROCAMORA, professeur au CRR de Montpellier.
- ***Percussions :*** Romain BAUDRY, professeur au CRI de Palaiseau et de Wissous.

En dehors des temps d'activité par pupitre ou en orchestre, l'encadrement et l'animation des préados et ados sont réalisés 24h/24 tout au long du séjour par une équipe de trois animateur.trice.s, titulaires du BAFA : Juliette FONTVIEILLE, Claire LLIDO, *troisième animateur.trice en cours de recrutement* et *un.e stagiaire (en cours de recrutement)* en cours de formation BAFA, qui effectuera son stage pratique. Cette équipe étant elle-même placée sous la responsabilité d'un directeur de séjour, David SEIGNOBOS, titulaire du BAFD et du PSC1, qui assurera également le rôle d'assistant sanitaire.

Des réunions quotidiennes seront mises en œuvre en fin de journée au sein de l'équipe d'animation afin d'effectuer le bilan de la journée (de manière collective) et préparer les journées suivantes, ainsi que les animations.

Afin de ne pas finir trop tard chaque soir et de permettre le repos des animateur.trice.s, un premier point collectif peut avoir lieu en cours de journée, de 13h30 à 14h.

A tour de rôle, chaque animateur.trice bénéficiera également d'une matinée complète de repos au cours du séjour.

- *Les moyens Financiers*

Un budget pédagogique est prévu pour les différentes dépenses durant le séjour. C'est à la direction qu'incombe la tâche de le gérer.

Il prend en charge toutes les dépenses éducatives (sorties, visites, activités, matériel pédagogique,…), ainsi que les frais de pharmacie…

- *Les moyens matériels*

Une malle pédagogique sera mise à notre disposition par l'association.

Tout le nécessaire au bon déroulement du séjour sera acheté en amont par l'association pour la préparation des diverses activités. **C'est pourquoi il est nécessaire que chaque animateur fasse avant le départ une liste de matériel dont il a besoin pour le bon fonctionnement des animations et activités qu'il souhaite mettre en place lors du séjour.**

Il en va de notre responsabilité de laisser le matériel et les locaux à notre disposition en bon état jusqu'à la fin du séjour.

D. Le fonctionnement de la vie quotidienne

Les règles de fonctionnement commun sur le séjour se trouvent en annexes au présent dossier.

- *Le rythme de vie*

Nous devons garder à l'esprit que les enfants et adolescents sont en vacances ! Ainsi, dans la préparation de nos animations, gardons en tête la courbe d'intensité d'une activité et d'une journée en générale.

- *Le ménage et le rangement des chambres*

Il revient aux enfants et adolescents de ranger et de nettoyer leur propre chambre. Il est du devoir de chacun de tenir au plus propre les différents endroits que nous utiliserons.

- *Médicaments et soins*

Dès le début du séjour, l'Assistant Sanitaire devra être informé des régimes et des indications sanitaires de chacun. Conformément à la législation en vigueur, c'est lui qui est chargé de transmettre les informations médicales en cas d'urgence, liées aux éventuels traitements des enfants ayant un traitement en cours (ordonnance du médecin traitant sous pli celé).

L'infirmerie est tenue par l'Assistant Sanitaire, qui est titulaire du PSC1 (attestation de formation aux premiers secours). Pour toutes blessures, maux bénins, besoins de pansement ou autre, voir avec l'Assistant Sanitaire, qui devra noter toute utilisation de produit dans un cahier prévu à cet effet (le cahier d'infirmerie).

L'Assistant Sanitaire devra également mettre à jour la trousse à pharmacie, signaler tous produits manquant dans celles-ci. Chaque intervention, même en dehors du centre, devra être notée et datée.

♬ *Argent de poche, objets précieux (téléphones portables, instruments de musique…)*

Il est possible pour les jeunes de prendre de l'argent de poche avec eux, un temps libre (organisé et encadré par l'équipe d'animation) étant prévu dans le centre-ville de Sète le mercredi 21 avril après-midi.

L'utilisation des téléphones portables est autorisée sur le séjour seulement sur les temps libres (ni lors des répétitions, ni pendant les animations, ni durant les repas). En aucun cas, nous ne pourrons être tenus pour responsables en cas de perte, de casse, de vol ou de dégradation. Il en est de même pour l'instrument de musique… Les parents de musiciens mineurs doivent penser à contracter une assurance (ou à étendre le périmètre de leur assurance habitation) de façon à couvrir l'instrument de musique de leur enfant.

♬ *Consommation de drogue / alcool / non mixité des chambres*

La consommation d'alcool est interdite pour les mineurs. L'usage, le trafic et la vente de produits illicites sont interdits, conformément à la réglementation en vigueur. En cas d'introduction ou d'usage de boissons alcoolisées ou de produits stupéfiants : il sera prononcé au renvoie immédiat de l'enfant.

La mixité dans les chambres est interdite pour les mineurs.

V. Formation et évaluation

A. Les rôles de chacun

♬ *Rôles du directeur*

→ Assurer la gestion et l'organisation du séjour pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions ;
→ Se poser en tant que repère face aux enfants/adolescents et au reste de l'équipe. Il sera le premier recours lors des décisions importantes (hospitalisation, rapatriement…) ;
→ Faire le lien avec l'association, mais aussi avec les institutions, les familles et les prestataires extérieurs ;
→ Gérer le côté administratif du séjour et le budget pédagogique ;
→ Assurer la communication au sein de l'équipe d'animation ;
→ Accompagner, former les animateurs dans leur travail ;
→ Construire une relation de qualité avec les mineurs et leur famille ;
→ Assurer la sécurité physique, affective, et morale des mineurs ;
→ Assurer la mise en place et le respect du planning d'activités/animations.

♬ *Rôles de l'assistant sanitaire*

→ Il devra faire le suivi des problèmes médicaux, sanitaires ;
→ Administrer les éventuels traitements (seulement sur protocoles remis par les parents) ;
→ Vérifier régulièrement la trousse de secours ;
→ Gérer l'infirmerie et noter toute intervention dans le cahier d'infirmerie.

♬ *Rôles de l'animateur*

→ Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique du séjour, en cohérence avec le projet éducatif de l'OSADOC, dans le respect du cadre réglementaire des ACCEM (Accueil Collectifs à Caractère Éducatif de Mineurs) ;
→ Proposer des activités et animer le groupe tout au long du séjour ;
→ Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective ;
→ Assurer la sécurité physique, affective et morale des mineurs accueillis ;
→ Accompagner les enfants/adolescents à être acteur de leur séjour, et favoriser leur participation active au sein de celui-ci ;
→ Être garant des règles de fonctionnement et respecter le règlement de la structure d'accueil ;
→ Encadrer et animer les enfants/adolescents lors des activités quotidiennes de cohésion et lors des temps de vie collective ;
→ Participer aux réunions de travail ;
→ Accompagner les enfants/adolescents pour les activités musicales (répétitions et concerts) hors du centre ;
→ Accompagner les enfants/adolescents pour les éventuelles activités extra-musicales hors du centre.

B. Formations

Le rôle du directeur de séjour est d'accompagner l'animateur en fonction de ses connaissances et de son expérience, à donner le meilleur de lui-même et à progresser. Nous pouvons nous joindre par téléphone (06.52.07.54.92) ou par mail (david.seignobos@neuf.fr) pour discuter du séjour, de la réglementation en vigueur, répondre à des questions ou projeter des activités.

♬ *Stage pratique BAFA*

L'évaluation d'un stagiaire pratique BAFA nécessite de sa part la préparation et l'animation d'un temps d'animation sur une veillée, où celui-ci se met en avant par rapport au reste de l'équipe et coordonne l'action des autres membres de l'équipe. Une attention particulière sera accordée à la prise de risque calculée dans le choix de l'activité, à la personnalisation/appropriation des règles de jeux, à la prise en compte de la sécurité et aux moyens mis en œuvre pour transformer « l'activité » en « animation » (fil conducteur, imaginaire, ambiance particulière, décoration, aménagement des lieux, motivation transmise aux enfants,…). Le stagiaire BAFA devra savoir analyser son travail (dans la préparation et dans l'animation proprement dite).

En plus de ce temps d'animation, l'évaluation tiendra compte du comportement général de l'animateur stagiaire, concernant :

- Son intégration dans l'équipe et son implication au sein des projets (tout comme les autres animateurs, le stagiaire doit être force de propositions) ;
- Le respect de la sécurité et des réglementations ;
- La gestion générale des animations (bonne gestion des taches qui lui sont confiées, animateur toujours garant des règles de fonctionnement commun) ;
- L'évolution de son comportement personnel (gestion de la fatigue, exemplarité, prise de parole face à un groupe,…) ;
- Son positionnement face aux enfants et adolescents, les relations éventuelles avec les familles ;
- Sa prise de recul, son analyse sur les actions entreprises.

En amont du séjour, l'animateur stagiaire devra rédiger trois à quatre objectifs de formation, en rapport avec son vécu et son appréciation de stage de base théorique BAFA. Un point sera effectué avec le directeur en milieu et fin de séjour quant à l'analyse des objectifs : Quels sont ceux qui ont été atteints (ou partiellement atteints) ? Que reste-t-il à améliorer ? Quels nouveaux objectifs peuvent être fixés ?

C. L'évaluation

Un projet n'a de sens que s'il est évalué. Nous mettons donc en place des outils qui permettent de rendre compte de la qualité du projet. Évaluer c'est prendre du recul sur son travail afin de pouvoir en analyser la qualité.

♬ *Les enfants/adolescents*

Chaque public est différent, et chaque groupe à sa propre configuration, aussi une évaluation adaptée et sérieuse nous prémunira de dérives malencontreuses.

L'évaluation se concrétisera de plusieurs manières :

- Individuelle : l'équipe observe, et discute avec les enfants/adolescents ;
- Collective : temps de discussions, mises au point en petits groupes ou tous ensemble ;
- Temporelle : avant et après une activité, lors d'une sortie.

Nous devrons absolument discuter avec les enfants/adolescents sur le déroulement de leur séjour, leurs attentes, leurs contentements et mécontentements.

♬ *Les réunions d'équipe*

Une partie des réunions quotidiennes est consacrée à l'évaluation. Elle comprend un retour sur le fonctionnement du séjour et sur les animations, le déroulement de la journée passée...

L'animateur doit être capable de prendre du recul par rapport à lui-même et d'évaluer/analyser son propre travail, comme celui des autres. Les moments d'échanges et de retour sur l'analyse de chacun restent donc primordiaux, les informations devront être retransmises en équipe, lors des réunions, afin d'améliorer la qualité des animations et du séjour, dans un souci de toujours remettre en question et perfectionner nos propres pratiques de l'animation.

Un bilan du séjour sera effectué collectivement en fin de séjour.

Quelques indicateurs à analyser :

- La sécurité des mineurs ;
- L'implication dans la vie du groupe ;
- La relation avec les enfants et l'équipe ;
- La vie quotidienne et collective ;
- La connaissance et le respect des règles ;
- Les animations proposées.

Un **questionnaire de satisfaction** sera envoyé à l'issue du séjour à l'ensemble des protagonistes (enfants, parents, animateurs,…). Outre le fait qu'elles complèteront cette partie évaluative, les réponses ainsi collectées initieront la feuille de route pour l'organisation et l'amélioration du séjour suivant (OSADOC 2022).

VI. Contacts importants

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Secrétariat de l'OSADOC : 06.12.04.32.07 ou 06.72.67.24.75

Numéro du centre « Le Lazaret » : 04.67.53.22.47

Directeur/assistant sanitaire :

David SEIGNOBOS - 06.52.07.54.92 - david.seignobos@neuf.fr

Animateur.trice.s :

Claire LLIDO - 06.63.85.65.10 - llido.claire@gmail.com

Juliette FONTVIEILLE - 06.74.06.21.98 - fontvieille.juliette@gmail.com

Troisième animateur.trice en cours de recrutement.

Quatrième animateur.trice (stagiaire BAFA) en cours de recrutement.

Médecins : Docteurs Burlet Gabriel, Sorribas Macario, Roca Pascal et Maillet Michel - Résidence Tarentelle 325, place Edouard Herriot 34200 SETE - 04.99.04.99.80 ou 04.67.51.41.61

Pharmacie : Pharmacie de la Corniche - place Edouard Herriot 34200 SETE - 04.67.53.11.44

Centre Hospitalier Intercommunal du Bassin de Thau : Boulevard Camille Blanc 34200 SETE - 04.67.46.57.57

Centre antipoison de Marseille : 04.91.75.25.25 ou 04.61.49.33.33

Commissariat de Police de Sète : 04.67.46.80.22

Allo enfance maltraitée : 119

Inspection du travail et médecine du travail (Unité territoriale de l'Hérault) : 04.67.22.88.88 ou 04.67.15.77.77

DDCSPP Hérault : Geneviève SANCHEZ, Pôle Jeunesse, Sports et Education Populaire, 04.67.41.72.60

En cas d'urgence (déclanchement de l'alarme, problème de sécurité), merci de prévenir le directeur du séjour au : 06.52.07.54.92 (hébergé en chambre Flamants 127).



Conclusion

Ce projet pédagogique sert de cadre de vie et de ligne de conduite. La réussite du séjour va dépendre de l'investissement, de la motivation et du comportement de chacun d'entre nous. Nous espérons que chaque enfant/adolescent va passer de très bonnes vacances et que chacun d'entre nous va pouvoir apprécier son séjour, son travail et ses relations, entre animateurs et membres du personnel éducatif/pédagogique et avec les enfants/adolescents.

Nous comptons sur la convivialité, le respect, le partage et tout ce que chacun pourra apporter dans ce séjour.

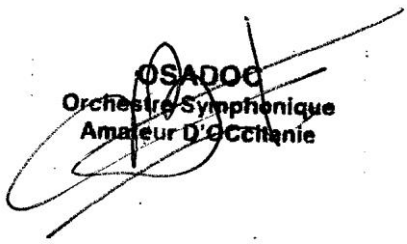
Nous devons faire en sorte que ce séjour soit l'occasion de passer des moments mémorables tant pour les enfants/adolescents que pour les membres de l'équipe.

Que tous les enfants/adolescents soient satisfait de notre implication, que cette aventure leur donne l'envie de participer à d'autres séjours proposés par l'association...

Soyons donc tous attentifs, les uns par rapport aux autres afin de mener à bien le séjour OSADOC 2021 !

Fait à Grabels, réactualisé le 27 décembre 2020.

Daniel BOULANGER,	Lionel GIROUD,	David SEIGNOBOS,
Président de l'association	Directeur artistique	Directeur du séjour







OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 - Contact : osadoc@free.fr - Président : Daniel BOULANGER - Tel : 06.12.04.32.07

Annexes

I. Informations pratiques - Séjour OSADOC du 19 au 24 avril 2021

NOM du musicien : …… Prénom : ……

Accueil et départ

L'accueil des musiciens s'effectue le **lundi 19 avril 2021** directement sur place, sur le site du Lazaret à Sète, **à partir de 8h45**.
Il vous est proposé de faire du co-voiturage entre vous afin de rejoindre le Lazaret par vos propres moyens.
Les parents sont ensuite invités à retrouver leur(s) enfant(s) **à l'issue du concert n°2 du 24 avril (fin du concert vers 19h15)**.
Chacun se retrouve alors les **25 et 30 avril, 1er et 2 mai à 16h00** pour le raccord des **concerts n°3, 4, 5 et 6**, directement sur les lieux de chaque représentation : visibles ici
Les 6 concerts sont gratuits et accessibles à tous, dans la limite des places disponibles.

Ne pas oublier…

- De prévoir des vêtements - ainsi que vos affaires de toilette - pour les 6 jours, du 19 au 24 avril ;
- Un pantalon ou jupe **de couleur noire** ainsi que des chaussures **noires**, indispensables pour les concerts ;
- **Pour les musiciens déjà présents les années précédentes, pensez à prendre votre « T. Shirt OSADOC » avec vous !** Des T. Shirts seront remis uniquement aux nouveaux musiciens ;
- De marquer toutes vos affaires personnelles **(nous déclinons toute responsabilité en cas de perte non contrôlable)** ;
- Votre maillot de bain (si la météo le permet, baignades et jeux d'eau pourront être organisés) ;
- Votre argent de poche (un temps libre - encadré par l'équipe d'animation - pourra s'organiser le 21 avril après-midi) ;
- Balles, ballons, jeux de société sympas (si vous avez) ;
- De prendre **vos partitions scotchées, un crayon, une gomme… Votre pupitre et votre instrument de musique !**

Les draps et le linge de toilette sont fournis. Veillez à éviter d'apporter des objets de valeurs, **l'association OSADOC déclinant toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation** desdits objets sur le séjour ou lors des répétitions et concerts.

Important

- À compter de son arrivée sur le site, le musicien, même majeur, est placé sous l'autorité du directeur du séjour. **Tout comportement déplacé** (non-respect des règles de fonctionnement ci-jointes, des consignes,…) **peut entraîner une exclusion du séjour**, sans aucun remboursement ou indemnité.
- Les instruments de musique utilisés personnellement doivent être **assurés par votre propre assurance**.
- L'association souhaite utiliser les photos et vidéos prises pendant le séjour, les répétitions ou les concerts pour nourrir ses publications (plaquette et site internet). Cet usage est exclusif de tout autre. **Votre inscription vaut autorisation pour cession de votre droit à l'image à l'association OSADOC**.
- Si besoin, le directeur est autorisé à faire soigner les mineurs et à faire pratiquer des interventions chirurgicales (anesthésie comprise), suivant l'avis d'un médecin et/ou d'un service d'urgence. Le

remboursement des frais médicaux ou d'hospitalisation sera demandé aux familles à la suite du séjour par la trésorière de l'association.

- Pour les mineurs, merci de **compléter avec attention la fiche sanitaire de liaison ci-jointe et de nous la remettre dans les plus brefs délais** par mail : inscription.osadoc@free.fr. **Si l'enfant nécessite un traitement** au cours de son séjour, il est indispensable de nous **joindre une copie de l'ordonnance médicale**. Les médicaments et l'original de l'ordonnance (si besoin, prévoir une ordonnance de renouvellement) seront à remettre au directeur, à l'accueil du séjour.
- Si vous avez un **régime alimentaire**, merci de l'indiquer au plus vite au directeur du séjour.

Il est obligatoire :

- De respecter l'intégralité des mesures de sécurité, ainsi que les règles de fonctionnement ci-jointes.

*Merci de signer cet exemplaire et de nous le remettre dans les plus brefs délais **pour avoir accès au téléchargement des partitions**.*

Fait à ……., le ……/……/2021 en double exemplaire.

Signatures (précédées du nom et prénom et de la mention « lu et approuvé »)

Le musicien : …….. Le responsable légal du musicien : ……..

II. Fonctionnement commun sur les répétitions et le séjour au Lazaret

NOM du musicien : …… Prénom : ……

Du respect de ces règles de vie en collectivité, dépend le bon déroulement et la réussite des répétitions et du séjour.

- **Merci de respecter assidûment les horaires du planning**. La participation à tous les temps de répétition (travaux par pupitre et tuttis) est obligatoire. La participation à tous les temps d'animation est obligatoire pour les mineurs.
- Chacun est respectueux des locaux et reste responsable du matériel utilisé durant le séjour et les répétitions, de son usage et de son rangement. Toute personne qui aura effectué une quelconque dégradation devra rembourser les dommages à hauteur du préjudice. La perte d'une clé de chambre et de son porte-clés entraîne la facturation automatique d'une somme forfaitaire de 30 €.
- Il est interdit de fumer dans les locaux et pendant les temps d'animation ou de travail à l'extérieur. Un coin fumeur sera mis en place sur le site du Lazaret. **Son utilisation sera impérative lors des temps libres**.
- La consommation d'alcool est interdite pour les mineurs.
  Avec modération, les majeurs peuvent en consommer **en dehors de la présence des mineurs**.
- L'usage, le trafic et la vente de produits illicites sont interdits et entrainent l'exclusion immédiate du participant.
- Les chambres des mineurs doivent permettre la **non-mixité**, **de jour comme de nuit.**

- Les horaires de couchés sont échelonnés : au plus tard 22h30 pour les 11 à 15 ans et 23h00 pour les 16 à 17 ans. **Les chambres restent des lieux de repos, de jour comme de nuit :** le bruit n'est pas toléré dans celles-ci et leurs environs. L'équipe d'animation interviendra en cas de fatigue prononcée des participants qui montreraient leur incapacité à gérer leur temps de repos.

- Durant le séjour, les mineurs n'ont pas le droit de monter dans un véhicule, autre que celui réservé pour l'OSADOC.

- La participation aux services de la vie collective est obligatoire.
  Les chambres doivent être rangées et débarrassées à 9h30 au plus tard le 24 avril. Leur entretien incombe aux occupants. **Elles doivent impérativement être rendues dans un bon état de propreté**.

- Merci de prévenir l'équipe d'animation en cas de visite de personnes extérieures.

- Les mineurs n'ont pas le droit de sortir du centre du Lazaret sans l'accord préalable de l'équipe d'animation.

- Merci de bien vouloir **éteindre votre téléphone portable pendant les temps de travail, d'animation et de repas**.

- **Si les parents (ou responsables légaux) ne sont pas disponibles à la fin du séjour** *(24 avril à 19h15)* **pour retrouver leur(s) enfant(s), une autorisation parentale signée et remise au directeur du séjour est indispensable afin de désigner la (ou les) personne(s) qui prendront en charge l'enfant à leur place.** Les familles souhaitant retrouver leur enfant avant la fin du séjour devront le justifier par une lettre adressée au directeur du séjour.

- En cas d'observation ou de suspicion réelle et sérieuse de situations de mise en danger, de violence ou de maltraitance, entravant la sécurité physique, morale ou affective des mineurs, chacun à l'obligation de signalement de ces situations au directeur du séjour ou au président de l'association OSADOC.

- Contexte sanitaire oblige : un **protocole sanitaire** a été établi pour le bon déroulement des répétitions, du séjour et des concerts de l'OSADOC. Il est consultable sur notre site internet. Il sera régulièrement mis à jour, en fonction de l'évolution de la situation et des règlementations en vigueur. Merci d'en prendre connaissance et de le respecter.

Merci de signer cet exemplaire et de nous le remettre dans les plus brefs délais ***pour avoir accès au téléchargement des partitions****.*

Fait à ……., le ……/……/2021 en double exemplaire.

Signatures (précédées du nom et prénom et de la mention « lu et approuvé »)

Le musicien : ……. Le responsable légal du musicien : …….

III. Fiche sanitaire de liaison

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2021	**L'ENFANT** NOM : _____ PRÉNOM : _____ DATE DE NAISSANCE : _____ TAILLE : _____ POIDS : _____ GARÇON ❑ FILLE ❑

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Merci de nous indiquer tout changement en cours de séjour.

SÉJOUR DU 19 AU 24 AVRIL 2021 – ASSOCIATION OSADOC

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE DU RESPONSABLE LÉGAL : …… CAISSE : ……..……

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres vaccins (préciser) : ……	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? Oui ❑ non ❑ (Si Oui, lequel ? ……...)

Si oui, remettre dans les bagages de l'enfant **le traitement dans son emballage d'origine** (avec la notice), **marqué au nom de l'enfant** (avec posologie et horaires notés sur chaque boîte) et **accompagné de l'ordonnance** la plus récente, le tout placé **dans une pochette au nom de l'enfant.**

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI ☐ NON ☐	VARICELLE OUI ☐ NON ☐	ANGINES OUI ☐ NON ☐	RHUMATISMES OUI ☐ NON ☐	SCARLATINE OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE OUI ☐ NON ☐	OTITES OUI ☐ NON ☐	ROUGEOLE OUI ☐ NON ☐	OREILLONS OUI ☐ NON ☐	ASTHME OUI ☐ NON ☐

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui ❑ non ❑ MEDICAMENTEUSES oui ❑ non ❑

AUTRES (animaux, plantes, pollen…) : ……..……..

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE, LES SIGNES ÉVOCATEURS ET LA CONDUITE À TENIR.

P.A. I. (Projet d'Accueil Individualisé) en cours oui ❑ non ❑ (joindre le protocole et toutes informations utiles).

……

……..……

……..……

INDIQUEZ ICI LES AUTRES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisations, opérations chirurgicales, rééducation) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

……

……

……

3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES **(à renseigner obligatoirement).**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui ❑ non ❑

DES LUNETTES : oui ❑ non ❑ au besoin, prévoir un étui au nom de l'enfant.

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui ❑ non ❑ au besoin, prévoir un étui au nom de l'enfant.

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui ❑ non ❑ au besoin, prévoir un étui au nom de l'enfant.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? oui ❑ non ❑ occasionnellement ❑

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE RÉGLÉE ? oui ❑ non ❑

L'ENFANT SUIT-IL UN RÉGIME ALIMENTAIRE ? oui ❑ non ❑

SI OUI, PRÉCISEZ ……..……..

AUTRES RECOMMANDATIONS. PRÉCISEZ (ex : protection solaire, difficultés de sommeil, etc…)

……

……

4 – AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui ❑ non ❑
J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui ❑ non ❑
Autorisation de transport en véhicule de service ou autocar réservé par l'association : oui ❑ non ❑

5 – RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Si votre enfant présente des troubles comportementaux, il est indispensable que vous nous les fassiez connaître et corrélativement, les protocoles mis en œuvre pour y faire face. L'association entend, en effet, nouer des relations de confiance avec les responsables de l'enfant. Il en va de son accueil et de son accompagnement durant le séjour.

……
……
……

6 – RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE (Pendant le séjour) .....

.....

TÉL. FIXE : ..... PORTABLE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT.....

Je soussigné(e), ... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le directeur du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou d'un service d'urgence, seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date : Signature :

En renseignant ce document, vous acceptez le traitement interne fait par l'association des données personnelles transmises, conformément aux dispositions protectrices prévues par la loi 2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles (RGPD). Vous avez la possibilité d'obtenir ces données, de demander leur rectification ou leur suppression. N'hésitez pas à nous contacter. L'association s'engage à ne pas diffuser vos données personnelles en dehors de sa stricte utilisation interne.



